

PROCES VERBAL DESCRIPTIF

L'AN DEUX MILLE QUATORZE

ET LE DIX-SEPT DECEMBRE

A LA REQUETE DE :

S.A CREDIT FONCIER DE FRANCE, société anonyme dont le siège social est à PARIS, 19 Rue des Capucines, inscrite au registre du commerce et des sociétés de PARIS sous le numéro 542 029 848, agissant poursuites et diligences de son représentant légal en exercice, domicilié en cette qualité audit siège.

REPRESENTEE PAR :

Maître **RIEU Vincent**, avocat associé au barreau de MONTPELLIER, membre de la SCP DENEL – GUILLEMAIN – de CROZALS – TREZEGUET, avocats à la Cour d'Appel de Montpellier et y demeurant 5 Rue Doria 34000 MONTPELLIER, au cabinet duquel il est fait élection de domicile.

AGISSANT EN VERTU :

La grosse en forme exécutoire d'un acte du 27 février 2009 de Maître Pierre REVERON, notaire associé à MONTAGNAC (34).

Je, Jean-Christophe MOUTON, Huissier de Justice associé, membre de la SCP MOUTON Jean-Christophe - LE FLOCH Thierry, à la résidence de 34960 MONTPELLIER, et y demeurant 15 Passage Lonjon, soussigné,

Me suis transporté sur la commune de **SAINT AUNES (34) – 7 Avenue du Salaison, appartement situé au RDC n°18**, à l'effet de procéder à la description exacte et détaillée des biens qui y sont situés et appartiennent à :

Dont le requérant se propose de poursuivre l'expropriation en la forme légale, le susnommé n'ayant pas satisfait au commandement aux fins de saisie immobilière signifié par exploit de Maître Jean-François BAREL, Huissier de Justice associé à CLERMONT-FERRAND, le 29 octobre 2014.

AINSI QU'IL SUI :

Désignation :

Sur la commune de SAINT AUNES (34), **l'appartement situé au RDC du 7 avenue du Salaison**, l'ensemble figurant au cadastre sous les relations suivantes : Section AE n°55 et 56 et désigné dans la copropriété sous les numéros de lot :

- **17** pour l'appartement représentant les 2231/100.000èmes de la propriété au sol et des parties communes générales
- **58** pour un emplacement de parking extérieur représentant les 133/100.000èmes de la propriété au sol et des parties communes générales

Je me suis par conséquent rendu dans ladite commune, où j'ai procédé avec l'assistance de 2 témoins, d'un serrurier, de la société LOGIS EXPERTISES (Monsieur LOIZEAU Patrick), au descriptif suivant :

D'une surface habitable « loi Carrez » de 28,43 m², l'appartement est actuellement INOCCUPE.

Cet immeuble non sécurisé situé entre une voie publique au passage important et des voies de chemin de fer, ne bénéficie d'aucun syndic professionnel ou bénévole connu, et reste soumis au statut de la copropriété suivant état descriptif de division et règlement de copropriété dressé le 27 février 2009 par Maître REVERON notaire à MONTAGNAC (34), publié le 14 avril 2009, volume 2009 P n°4602.

APPARTEMENT RDC n° 17

PIECE PRINCIPALE : (photos n°1 et 2)

Le revêtement de sol est constitué d'un carrelage à l'état neuf et récemment posé, l'ensemble maintenu en excellent état d'entretien.

Les murs et cloisons au crépi blanc projeté demeurent sans dommage significatif méritant d'être rapporté.

Cette pièce dispose d'un plafond au crépi projeté laissé en excellent état d'entretien.

Cette pièce bénéficie d'une ouverture « à la française » en PVC double vitrage dépourvue de tout volet et orientées sur l'arrière du bâtiment (côté voie ferrée).

Un split DAIKIN à l'état neuf assure le chauffage / climatisation.

COIN CUISINE :

Il se compose d'un évier inox double bac avec robinet mitigeur, 2 plaques électriques, réfrigérateur top, le tout associé à des placards de rangement haut et bas, l'ensemble récemment posé et laissé en parfait état d'entretien.

SALLE DE BAIN : (photos n°3 et 4)

Le sol est constitué d'un revêtement en carrelage récemment posé et maintenu en parfait état d'entretien.

Les murs et cloisons partiellement faïencés demeurent en parfait état et comporte également un placard fermé dissimulant le cumulus à l'état neuf.

Elle bénéficie d'un lavabo encastré avec placards, d'une baignoire, l'ensemble ne laissant apparaître aucune dégradation notable.

Cet espace ne comporte aucune ouverture.

Elle se compose enfin d'un WC indépendant avec réservoir de chasse en parfait état de fonctionnement et d'entretien dans un environnement en excellent état.

PARKING EXTERIEUR n°58 : (photo n°5)

Il s'agit d'un simple emplacement bénéficiant d'un marquage au sol mais ne comportant aucune identification dans un environnement sécurisé (portail à télécommande).

De tout ce qui précède, j'ai dressé le présent **PROCES VERBAL** pour servir et valoir ce que de droit.

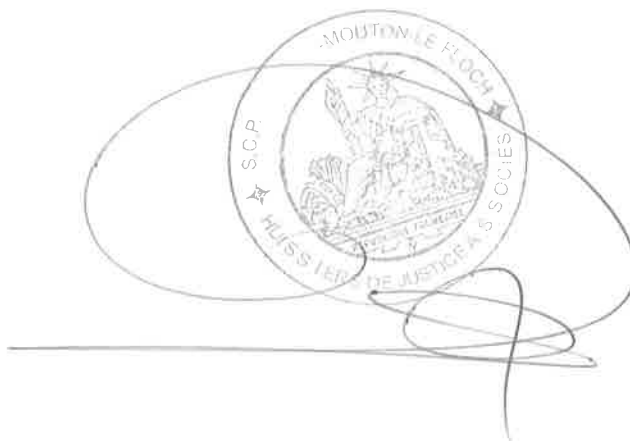




Photo n° 1



Photo n° 2



Photo n° 3



Photo n° 4



Photo n° 5

PROCES VERBAL DESCRIPTIF

L'AN DEUX MILLE QUATORZE

ET LE DIX-SEPT DECEMBRE

A LA REQUETE DE :

S.A CREDIT FONCIER DE FRANCE, société anonyme dont le siège social est à PARIS, 19 Rue des Capucines, inscrite au registre du commerce et des sociétés de PARIS sous le numéro 542 029 848, agissant poursuites et diligences de son représentant légal en exercice, domicilié en cette qualité audit siège.

REPRESENTEE PAR :

Maître **RIEU Vincent**, avocat associé au barreau de MONTPELLIER, membre de la SCP DENEL – GUILLEMAIN – de CROZALS – TREZEGUET, avocats à la Cour d'Appel de Montpellier et y demeurant 5 Rue Doria 34000 MONTPELLIER, au cabinet duquel il est fait élection de domicile.

AGISSANT EN VERTU :

La grosse en forme exécutoire d'un acte du 27 février 2009 de Maître Pierre REVERON, notaire associé à MONTAGNAC (34).

Je, Jean-Christophe MOUTON, Huissier de Justice associé, membre de la SCP MOUTON Jean-Christophe - LE FLOCH Thierry, à la résidence de 34960 MONTPELLIER, et y demeurant 15 Passage Lonjon, soussigné,

Me suis transporté sur la commune de **SAINT AUNES (34) – 7 Avenue du Salaison, appartement situé au RDC n°18,** à l'effet de procéder à la description exacte et détaillée des biens qui y sont situés et appartiennent à :

[Faint, illegible text, likely a signature or stamp area]

Dont le requérant se propose de poursuivre l'expropriation en la forme légale, le susnommé n'ayant pas satisfait au commandement aux fins de saisie immobilière signifié par exploit de Maître Jean-François BAREL, Huissier de Justice associé à CLERMONT-FERRAND, le 29 octobre 2014.

AINSI QU'IL SUI :

Désignation :

Sur la commune de SAINT AUNES (34), l'appartement situé au RDC du 7 avenue du Salaison, l'ensemble figurant au cadastre sous les relations suivantes : Section AE n°55 et 56 et désigné dans la copropriété sous les numéros de lot :

- **18** pour l'appartement représentant les 2610/100.000èmes de la propriété au sol et des parties communes générales
- **59** pour un emplacement de parking extérieur représentant les 133/100.000èmes de la propriété au sol et des parties communes générales

Je me suis par conséquent rendu dans ladite commune, où j'ai procédé avec l'assistance de 2 témoins, d'un serrurier, de la société LOGIS EXPERTISES (Monsieur LOIZEAU Patrick), au descriptif suivant :

D'une surface habitable « loi Carrez » de 32,14 m², l'appartement est actuellement INOCCUPE.

Cet immeuble non sécurisé situé entre une voie publique au passage important et des voies de chemin de fer, ne bénéficie d'aucun syndic professionnel ou bénévole connu, et reste soumis au statut de la copropriété suivant état descriptif de division et règlement de copropriété dressé le 27 février 2009 par Maître REVERON notaire à MONTAGNAC (34), publié le 14 avril 2009, volume 2009 P n°4602.

APPARTEMENT RDC n° 18

PIECE PRINCIPALE : (photos n°1 et 2)

Le revêtement de sol est constitué d'un carrelage à l'état neuf et récemment posé, l'ensemble maintenu en excellent état d'entretien.

Les murs et cloisons au crépi blanc projeté demeurent sans dommage significatif méritant d'être rapporté.

Cette pièce dispose d'un plafond au crépi projeté laissé en excellent état d'entretien.

Cette pièce bénéficie de 2 ouvertures « à la française » en PVC double vitrage dépourvue de tout volet et orientées sur l'arrière du bâtiment (côté voie ferrée).

Un split DAIKIN à l'état neuf assure le chauffage / climatisation.

Cet espace comporte également un placard encastré dissimulant le cumulus au dispositif de fermeture maintenu en parfait état de fonctionnement.

COIN CUISINE :

Elle se compose d'un évier inox double bac avec robinet mitigeur, 2 plaques électriques, réfrigérateur top, le tout associé à des placards de rangement haut et bas, l'ensemble récemment posé et laissé en parfait état d'entretien.

SALLE DE BAIN : (photo n°3)

Le sol est constitué d'un revêtement en carrelage récemment posé et maintenu en parfait état d'entretien.

Les murs et cloisons partiellement faïencés demeurent en parfait état.

Elle bénéficie d'un lavabo encastré avec placards, d'une cabine de douche, l'ensemble ne laissant apparaître aucune détérioration notable.

Cet espace ne comporte aucune ouverture.

Elle se compose enfin d'un WC indépendant avec réservoir de chasse en parfait état de fonctionnement et d'entretien dans un environnement en excellent état.

PARKING EXTERIEUR n°59 : (photo n°4)

Il s'agit d'un simple emplacement bénéficiant d'un marquage au sol mais ne comportant aucune identification dans un environnement sécurisé (portail à télécommande).

De tout ce qui précède, j'ai dressé le présent **PROCES VERBAL** pour servir et valoir ce que de droit.

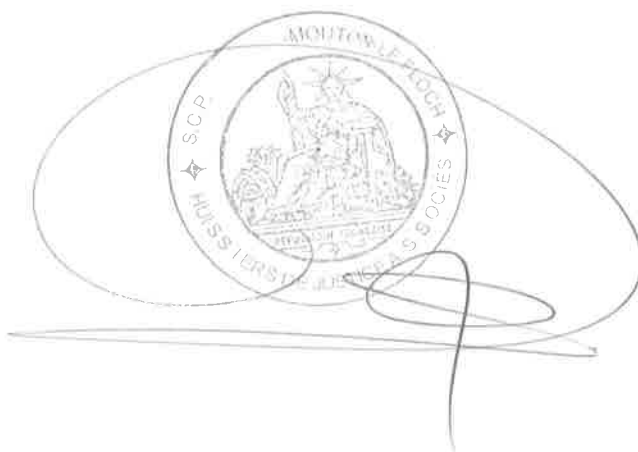




Photo n° 1



Photo n° 2



Photo n° 3



Photo n° 4